

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022 à 18h30 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller (<i>arrive en cours de séance à 18h32</i>);
Mickaël L. GIGUÈRE,	conseiller (<i>arrive en cours de séance à 18h32</i>);
Pierre NOËL,	conseiller;

Était absent : Patrick WOLPUT, conseiller;

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Jacques LECLAIR,	Directeur du service incendie
Daniel RICHARD,	Inspecteur municipal

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 18 h30.

317-12-2022 **1. Présentation et adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 et qu'il souhaite l'adopter tel que soumis;

En Conséquence,
Il est proposé Mme Francine Brasseur,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

318-12-2022 **2. Adoption des prévisions budgétaires 2023**

Attendu qu' il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec* un avis public de la tenue de la présente séance et de l'adoption des prévisions budgétaires a été donné à tous les intéressés le 17 novembre 2022;

Attendu qu' en conformité avec l'article 957 du *Code municipal du Québec*, un document explicatif du budget sera transmis à chaque adresse civique du territoire de la municipalité;

En Conséquence,
il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :

Revenus :	
Taxes sur la valeur foncière	838 886 \$
Taxes sur une autre base	178 241 \$
Compensation tenant lieu de taxes	6 801 \$
Transferts	235 545 \$
Services rendus	7 256 \$
Imposition de droits	38 360 \$
Amendes et pénalités	900 \$
Intérêts	5 632 \$
Autres revenus	35 940 \$
Total des revenus de fonctionnement	1 347 561 \$

Dépenses de fonctionnement :	
Administration générale	328 814 \$
Sécurité publique	278 359 \$
Transport	359 519 \$
Hygiène du milieu	171 031 \$
Santé et bien-être	450 \$
Aménagement, urbanisme et développement	34 408 \$
Loisirs et culture	94 510 \$
Frais de financement	20 730 \$
Total des dépenses de fonctionnement	1 287 821 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Financement :	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0 \$
Remboursement de la dette à long terme	79 700 \$
Affectation :	
Affectation – activités d'investissement	6 040 \$
Excédent de fonctionnement affecté	(26 000) \$
Total des conciliations à des fins fiscales	59 740 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales **0 \$**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :

Revenus :	
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	465 798 \$
Autres revenus	54 206 \$
Total des revenus	520 004 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Immobilisations :	
Administration	0 \$
Sécurité publique	0 \$
Transport	295 722 \$
Hygiène du milieu	500 000 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	0 \$

Loisirs et culture	273 920 \$
Total des immobilisations	1 069 642 \$
Financement :	
Financement à long terme	500 000 \$
Affectation :	
Affectations – activités de fonctionnement	6 040 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	49 638 \$
Total des conciliations à des fins fiscales	520 004 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0 \$

Adoptée à l'unanimité

319-12-2022 3. **Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2023-2024 et 2025**

Attendu que le Conseil municipalité a procédé à l'étude de son programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023 à 2025;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal doit annuellement adopter un programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers suivants;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec* un avis public de la tenue de la présente séance et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations a été donné à tous les intéressés le 17 novembre 2022;

En Conséquence,
il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Répartition des dépenses par fonction

Fonction	2023	2024	2025	Mode de financement
Administration	0 \$	2 000 \$	0 \$	
Sécurité publique	0 \$	15 000 \$	0 \$	
Transport	295 722 \$	655 294 \$	1 343 290 \$	Activités de fonctionnement, surplus accumulé non affecté et Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
Hygiène du milieu	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	Emprunt à long terme
Santé et bien-être	0 \$	0 \$	0 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	0 \$	0 \$	0 \$	

Loisirs et culture	273 920 \$	2 474 614 \$	0 \$	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
Total	1 069 642 \$	3 646 908 \$	1 843 290 \$	

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

320-12-2022 5. Clôture de la séance

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Et résolu que la séance soit levée à 18h39.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire